

Les cours d'arménien , c'est top ! à lire dans Nor Haratch

Le 21 mars, le Conseil de Coordination des organisations Arméniennes de France (CCAF) a réuni la Commission des écoles afin de discuter de la présentation des demandes de la Commission auprès du Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse. Le rendez-vous avec le Secrétariat d'Etat, initialement prévu pour le 23 mars, a finalement été repoussé pour courant avril du fait de la propagation du coronavirus. La réunion de la Commission des écoles s'est articulée autour de trois demandes principales : la question du baccalauréat avec une inscription par le CNED, l'augmentation des dotations horaires et la possibilité de passerelles public/privé. La Commission des écoles était composée des intervenants suivants : Anahit Akopian, Stéphane Aslanian, Anaïd Donabedian, Nairi Khemtemourian, Sevan Mardirossian et Haïg Sarkissian.

Les intervenants ont en premier lieu discuté de la création du CAPES d'arménien et d'un demi-poste d'enseignant, une nouveauté qui s'inscrit dans le cadre de la langue arménienne au baccalauréat. En 2017, le ministère a ouvert un concours de CAPES interne d'arménien sans que la communauté en soit informée. Finalement, en l'absence de candidats - due à une mauvaise communication -, cette épreuve avait été annulée. Il serait donc possible de s'appuyer sur cette première tentative pour représenter cette demande sous forme d'épreuve de CAPES externe, ouverte à tous. L'ouverture du CAPES d'arménien peut être une façon de régler à long terme la question de l'enseignement de l'arménien dans les collèges et lycées français, et donc du passage du baccalauréat d'arménien. L'INALCO qui prépare les sujets du baccalauréat d'arménien pourrait aider à coordonner cette épreuve.

En Île-de-France, Mélanie Keledjian assurera à partir de la rentrée 2020, deux heures de cours d'arménien, financées par l'INALCO, dans le lycée Jules Ferry. L'idéal serait, qu'à terme, ces heures soient à la charge de l'Education nationale. Une première solution pour ceux souhaitant passer l'arménien au bac serait de s'inscrire à ce cours, sans forcément physiquement se rendre toutes les semaines au lycée Jules Ferry. Cette solution pourrait notamment s'appliquer aux étudiants qui suivent des cours d'arménien accompagnés par des associations. En dehors de l'Île-de-France, le Centre national d'enseignement à distance (CNED) est la meilleure solution envisageable pour les élèves ne pouvant pas participer à un cours d'arménien reconnu comme tel par l'Education nationale. En cas d'accord, le CNED permettrait aux élèves de s'inscrire de manière administrative aux cours d'arméniens et de pouvoir ainsi le passer en tant qu'épreuve du baccalauréat ensuite.

Dans le cas de la mise en place d'un système d'examen d'arménien au bac par le biais du CNED, les associations joueraient le rôle de relais, tout en maintenant leur enseignement de l'arménien dans les différentes régions. A titre d'exemple, des cours d'arménien sont dispensés par la CBAF à Villeurbanne, Décines, Vienne, Valence et Grenoble. En ce sens, l'avantage du CNED est qu'il s'agit d'une infrastructure reconnue. Une fois inscrits, les élèves pourront s'orienter vers des associations locales qui permettront un suivi en présentiel et un encadrement plus humain.

La stratégie adoptée par la Commission des écoles au ministère se base sur plusieurs points :

1. L'arménien occidental fait partie de la liste des langues protégée en France ;
2. L'arménien permet de valoriser la connaissance de nouveaux migrants et assurer une meilleure intégration en leur permettant d'avoir un meilleur taux de réussite au bac ;
3. Il existe une réciprocité entre la francophonie valorisée en Arménie, et

l'arménien en France.

Pour l'inscription au CNED, deux stratégies peuvent être envisagées : soit l'INALCO négocie pour l'ensemble des langues « en danger », dont l'arménien, soit la Commission adopte une stratégie « cavalier seul », en ne négociant que pour l'arménien.

La réunion de la Commission des écoles a permis d'aborder trois autres demandes à présenter au ministère. La première concernait la demande de psychologues et d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) pour assister le travail des enseignants en écoles maternelles arméniennes. Cette demande peut être concrétisée en demandant à l'Union des médecins arméniens de France de fournir des médecins bénévoles afin d'organiser des visites régulières dans les écoles. Cette initiative a déjà été mise en place à l'école d'Alfortville et était en discussion avec l'école d'Issy-les-Moulineaux avant la crise du coronavirus.

Une autre demande était la nécessité de l'augmentation des dotations horaires, notamment pour assurer aux élèves une meilleure réussite. Pour appuyer cette demande, il a été proposé d'insister sur le nombre d'élèves allophones que les structures accueillent, ainsi que le rôle de relais que jouent les écoles arméniennes de France dans la construction de l'identité des jeunes arrivants en France.

Enfin, les intervenants ont discuté de la mise en place de passerelles entre le public et le privé, ce qui permettrait d'accueillir des enseignants qui ont des difficultés à passer dans le privé. Cette demande nécessite de demander un quota au ministère et de rechercher des professeurs. Cette initiative permettrait d'attirer les professeurs d'origine arménienne talentueux qui enseignent dans le privé et de donner un vrai sens à la notion d'école « bilingue » pour les élèves qui fréquentent les écoles arméniennes.

